**BULLETIN D’INSCRIPTION**

A retourner impérativement avant le 15 avril 2024

**UN RAID EN RELAIS DE CALVI (HAUTE-CORSE) A SAINT RAPHAËL (VAR)**

**Du 11 au 18 mai 2024**

|  |
| --- |
| **Nom : Prénom :** |
| **Date et Lieu de Naissance :**  |
| **Adresse :** |
| **Téléphone : e-mail :** |
| **Profession : Licence compétition FFS N° :** |

Le PADDLE RAID est organisé par l'association Extrême Glisse Évènement (EGE)

C’est une aventure humaine, sportive, écoresponsable et caritative

Elle a pour but de récolter des fonds pour 2 associations :

**« Le Chant des dauphins de Fréjus »**

Qui offre à des enfants et des adultes en situation de handicap ou autistes

Des sorties gratuites en mer avec un voilier à la rencontre des dauphins.

**« La ligue contre le Cancer de Calvi »**

Un raid longue distance (190 km) en Méditerranée en SUP et Kayak

(Participation validée mors des épreuves qualificatives des 30 et 1 mars 2024)

Attention : le nombre de participants est limité à 30

**PROGRAMME**

Accueil des participants le samedi 11 mai 2024, à partir de 17h00

Briefing obligatoire 19h00 suivi d’un buffet dinatoire

Quai d’Honneur - Port de Plaisance – Calvi

Départ de la traversée à partir du dimanche 12 mai 2024 – Rade de Calvi - Selon les conditions météorologiques, le départ peut être reporté jusqu’au jeudi.

Arrivée à Saint Raphael environ 35 heures après le départ

**REGLEMENT**

**Frais d’inscription 350 € comprenant :**

• L’aller à Calvi en voilier ou en Ferry au départ de Toulon selon les disponibilités ;

• Les soirées d’accueil et d’arrivée ;

• L’hébergement en voilier à Calvi à compter du 11 mai jusqu’à Saint Raphaël ;

• Un T-shirt.

**Les Participants :** Les inscriptions sont individuelles. L’organisation formera les équipes de trois en fonction du niveau, à la suite des qualifications. L’inscription est acceptée dans la limite des places disponibles.

**Hébergement :** Le voilier, son annexe et l’équipage sont fournis mais non l’avitaillement.Le chef de bord est seul responsable de son voilier et de la sécurité des passagers. Il fixe les règles de vie à bord.

**La Traversée :** Les participants suivent le bateau comité en progression groupée encadrée par les voiliers, nuit et jour pendant environ 35 heures. Chaque participant rame 2 heures puis bénéficie d’un repos de 4 heures.

Aucun participant ne doit se détacher du groupe. Si les conditions météorologiques ou une autre raison risque de mettre en péril la sécurité, les participants restent sur les bateaux au besoin jusqu’à l’arrivée. Pour l’arrivée tous les participants sont sur l’eau.

**Matériel et équipement obligatoire à fournir par chaque participant** :

• Une planche gonflable de longueur minimale 12,6 et maximale 14 pieds avec leash et une rame.

• Un gilet 50 Newton ou une ceinture largable 100 Newton et un sifflet.

• Un gilet de sécurité routière fluorescent.

• Une lampe frontale étanche et des piles de rechange.

• Un sac à dos d’hydratation.

• Une lampe de type Flash-Light et des bâtons luminescents.

• Une veste néoprène de 3 à 5 mm, un lycra manches longues, un short, une combinaison Long-John,

**Annulation :** Toute annulation de participation après le 1er mai 2024 ne donnera pas lieu à remboursement des frais d’inscription.Toute annulation du 10 avril au 1er mai 2024 inclus donnera lieu à remboursement de 50% des frais. L’échec aux qualifications ou l’annulation de l’évènement donne lieu à un remboursement total.

**Responsabilités et Assurances :**

L’organisateur met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité des participants conformément aux lois et règlements.

La décision de participer relève de la responsabilité de chaque participant.

Les participants sont informés qu’ils peuvent souscrire des garanties individuelles accidents complémentaires couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L’organisateur n’a qu’une obligation de moyens et décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant l’évènement.

Conformément à l’Article L321-6 du Code du Sport, il est précisé que les licenciés de la Fédération Française de Surf peuvent adhérer au contrat « collectif d’assurance de personnes » disponible en téléchargement sur le site de la fédération.

L’organisateur a souscrit une assurance « Association Pro » auprès de la compagnie ALLIANZ contrat n° 60963612 couvrant sa responsabilité civile et celle de ses préposés salariés ou bénévoles et celle des adhérents à l’association EGE.

La solidarité est obligatoire, et ses règles s’appliquent en mer. En cas de chute ou de toute difficulté d’un participant, les autres participants s’efforcent de lui venir en aide et communiquent par tous moyens avec le bateau de l’organisation pour vérifier que l’incident a été pris en compte.

**Communication :** Les images et vidéos réalisées pendant ou à l’occasion de l’événement resteront la propriété d’EGE, et pourront être diffusées gratuitement par tout service de diffusion conformément à l’article L. 333-7 du Code du Sport.

**Respect des règles et des valeurs du sport :** L’organisateur est fondamentalement attaché au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter tout participant bafouant volontairement ces valeurs.

**Certificat médical et informations confidentielles** **:** Chaque participant fournit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Stand-Up Paddle longue distance de 190 km. Si le participant l’estime nécessaire, il peut remettre à l’organisation des informations médicales, sous pli fermé destiné au personnel médical en cas d’accident.

**RGPD** : L’organisateur s’engage à traiter les données collectées dans le respect de la règlementation applicable prévue par la loi du 20 juin 2018 et par le règlement général sur la protection des données à caractère personnel. Toute information complémentaire est disponible sur le site : https://www.cnil.fr/. Le responsable du traitement des données est M. Jean-Philippe GIRARDIN — jeanphi@ege-var.com.

**Le dossier complet d’inscription doit nous parvenir impérativement avant le 30 mars 2024**

**Par e-mail à l’adresse** **contact@paddleraid.com**

**Ou par voie postale à Extrême Glisse Évènement - Les Florianes - Bat C3 – 350, av. du 8 mai 1945 – 83700 Saint-Raphaël**

**Avec les documents suivants et le paiement :**

• Le bulletin d’inscription complété et signé + copie d’une pièce d’identité + la licence de surf 2024 + une photo + la taille de T-shirt.

• Le paiement de 350 € par chèque ou virement sur le compte ouvert au nom de : « Association Extrême Glisse Évènement », IBAN : FR76 1910 6000 1443 6817 0131 262 - BIC : AGRIFRPP891.

**FAIT À LE**

Nom, prénom et signature